



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2017 A 18 H 30

L'an deux mille dix-sept, le mardi 7 février, le conseil municipal dûment convoqué en date du 31 janvier 2017, s'est réuni à 18 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mr David BES,

Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Dyllette THILL, Mr Charles SAVEL, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Alain DIDIER, Mr Olivier MAVIEL, Mme Sabine BARRAS

Absents excusés : Mme Claire RIBOULEAU-ETUY, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mme Claire RIBOULEAU-ETUY à Mr Pierre ARMAND, Mr Jacques TASSI à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Pierre ARMAND

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 35 H

En raison de l'augmentation des tâches au sein du service technique, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 32h hebdomadaires qui interviendra dans un second temps après avis du Comité Technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de créer, à compter du 1^{er} avril 2017 un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet sur la base de 35h hebdomadaires.
- Précise que le titulaire de ce poste sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent.

POSE D'UNE RAMPE D'ESCALIER MENANT A L'EGLISE

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du village, Monsieur le Maire propose la pose d'une rampe d'escalier menant à l'église. Après étude des diverses propositions, le conseil municipal, après délibération décide de retenir l'entreprise USIMETAL dont l'offre s'élève à 4 682,00 € HT. Une subvention est sollicitée auprès du conseil départemental.

ELECTRIFICATION : RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LA MONTAGNE

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste LA MONTAGNE

Dépense prévisionnelle HT

22 208.48 €

Dont frais de gestion : 1 057.55 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED

22 208.48 €

Participation communale

NEANT

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2017 DE L'ENTENTE INTECOMMUNALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES DU LAUZON, DE LA ROUBINE ET DES ECHARAVELLES

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles a été signée le 30 avril 2014. Cette forme de mutualisation simple est permise par l'article L5221-1 du code Général des Collectivités Territoriales. Chaque décision prise en conférence d'entente doit être entérinée par les organes délibérants des membres.

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour 2017 dont le montant s'élève à :

		Travaux végétation		Poste	TOTAL
		Insertion	Autres		
Agence eau	travaux :30% HT sur insertion poste : forfait	14 040 €	0 €	5 944 €	19 984 €
CD26	travaux : 25% TTC hors insertion poste : forfait	0 €	2 139 €	2 625 €	4 764 €
TOTAL subventions		14 040 €	2 139 €	8 569 €	24 748 €
autofinancement		32 760 €	6 417 €	6 290 €	45 467 €
TOTAL (TTC)		46 800 €	8 556 €	14 859 €	70 215 €

La participation prévisionnelle de la commune pour 2017 est estimée à **1 857,00 €**

CCDSP : MISE EN CONFORMITE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2015-991 DU 7 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRe)

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforce l'intégration des Communautés de Communes en leur attribuant, d'une part de nouvelles compétences obligatoires et en étendant d'autre part la liste de leurs compétences optionnelles.

Monsieur le Maire précise que concernant la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, il convient de prendre en compte les évolutions suivantes :

- Modification de la définition du développement économique :

« 2° **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » (la modification porte sur la suppression de la référence à l'intérêt communautaire pour les zones d'activités ; l'ajout de la politique commerciale d'intérêt communautaire ; l'ajout de la création d'offices de tourisme à la promotion du tourisme).

« 3° **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** »

« 4° **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** » : reclassement de cette compétence qui était jusqu'à présent optionnelle.

Après délibération, le Conseil Municipal ne connaissant pas le coût des dépenses liées aux compétences transférées ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour l'établissement public de coopération intercommunale et chacune de ses communes membres, décide de s'opposer à la modification des compétences obligatoires de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence à intervenir en application des dispositions de l'article 68 de la loi NOTRe.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Monsieur le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 en date du 24 mars 2014, dite loi ALUR, modifie dans son article 136 les dispositions du Code général des collectivités territoriales en rendant compétentes les communautés de communes et communautés d'agglomération « en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. L'expiration du délai de trois ans se termine le 27 mars 2017. Les communes doivent se prononcer avant cette date si elles souhaitent s'opposer au transfert automatique de cette compétence.

Après délibération, le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de communes Drôme Sud Provence et demande au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

AVIS SUR LE PROJET DE MISE A L'ARRET DEFINITIF ET DE DEMANTELEMENT DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE INB N°105

Monsieur le Maire expose que la société AREVA NC a déposé une demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'Installation Nucléaire de Base INB n°105 (ex-COMURHEX), exploitée par la société AREVA NC sur le site nucléaire du Tricastin. Cette demande a été soumise à une enquête publique qui s'est déroulée du mardi 3 janvier 2017 au mercredi 1^{er} février 2017. En tant que commune intéressée par le projet, le conseil municipal de CLANSAYES émet un avis favorable sur ce projet.

PLANNING DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le planning des prochaines réunions du conseil municipal :

- Mardi 7 mars 2017 à 20h30
- Mardi 4 avril 2017 à 20h30
- Mardi 2 mai 2017 à 18h30
- Mardi 6 juin 2017 à 18h30

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un tableau est mis à leur disposition en mairie afin de s'inscrire pour la tenue du bureau de vote lors des élections.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 10

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 10 février 2017